

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 20 juillet 2021 à 20h

Début de séance : 20h

Quorum atteint : 8 membres

Présents : Mesdames GUINET, DESCHAMPS, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, JOBARD, FRANCOIS, GACONNET.

Excusés :

Mesdames BIGOTTE-CHOULET et HUBLARD

Messieurs POINCENOT, TURNERET et CHAUVELOT

Madame LOMBERGER qui a donné pouvoir à Madame BERNARD

Monsieur COURIOL qui a donné pouvoir à Monsieur GACONNET

Désignation du secrétaire de séance : Émilie Bernard

1) Approbation de l'ordre du jour

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (10 votes)

2) Approbation du PV du conseil municipal du 3 juin 2021

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (10 votes)

3) Approbation du PV du conseil municipal du 19 juin 2021

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité. (10 votes)

4) Délibérations

- DIA Maison DESNOUES

Madame le Maire propose de ne pas faire valoir le droit de préemption communal.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

- DIA Maison ROUSSELOT

Madame le Maire propose de ne pas faire valoir le droit de préemption communal.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

✓ Équipements sportifs

Nouvelle délibération pour le dossier de demande de subvention ANS concernant le projet de deux équipements sportifs (terrain multisports et parcours santé) d'un montant total estimé à 68 089,80 HT.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

✓ **COFOR**

Madame le Maire lit le courrier du président de la COFOR Monsieur Favret et soumet la délibération proposée, visant à désapprouver le surcoût imposé aux communes forestières par l'État dans le cadre du financement de l'ONF.

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

4) Informations

- ✓ **Passage d'un câble électrique (projet éolien Vars jusqu'au poste d'Arc)**
- ✓ **Commission des gens du voyage (19 juin)**

Différentes options sont comparées (efficacité / coût) : pierres, bornes escamotables, poteaux anti-intrusion avec clés, fossé...

Suite à notre rencontre le 19 juin, Chantal Guinet a contacté les pompiers et le SYTEVOM.

Il faut une entrée de 3m à 3.50m

Le Sytevom doit être contacté pour le choix de l'emplacement et nous devons faire une plateforme qui se nettoie facilement.

✓ **Vente de bois**

La Commune a déjà vendu pour un montant de 31 945€ (26149+2024+3772).

Il reste encore une vente en octobre.

✓ **Budget**

• **Rencontre avec Monsieur le Secrétaire de la Préfecture**

1. Pour la Commune

Suite à leur demande Pascal Hego et Chantal Guinet , ont été reçus par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Julie Rodde Cheffe du bureau du contrôle budgétaire et de légalité mercredi 30 juin.

Monsieur le Secrétaire Général avait convoqué :

le Directeur de la DGFIP,

un Inspecteur des Impôts et Madame Aventino, conseillère aux élus locaux.

Les élus dans la note de synthèse accompagnant le vote du budget avaient fait part de leurs inquiétudes :

Le compte administratif 2019 faisait apparaître un excédent de 556908.22€ dont 35 397.23 € de restes à réaliser.

Cet excédent a permis de régler :

- **la forêt achetée en 2019** avec un emprunt de 130 000€ (délib du 19 novembre 2019) pour 182 913€ et 2790.05€ de frais de notaires n'a été payée qu'en juillet 2020

- **les terrains achetés à Mrs Royer** la parcelle AC373-4 (délibération du 21 janvier 2020) pour un montant de 85 300€ n'ont été payés qu'en juillet 2020.

Pour mémoire, le conseil municipal avait fait valoir son droit de préemption pour construire un nouveau restaurant scolaire et une maison qui aurait été louée à l'association qui gère la MAM.

- **les terrains achetés à Mr Fournier** pour 3456€ (délib du 19/11/2019) et 457.20€ de frais de notaire n'avaient pas été réglés. Nous les avons payés en décembre 2020. Cette parcelle avait été achetée pour améliorer la sécurité aux abords de la salle des fêtes
- **les travaux de voirie**
- **les travaux de la Maison des Associations**

La commune a vu son fonds de roulement fortement diminuer et perd en même temps les recettes qui auraient pu lui permettre de le reconstituer.

La commune se voit amputée depuis 2020 d'une baisse drastique de la dotation de solidarité rurale car elle n'est plus éligible aux dotations « bourg centre » et « cible » ce qui engendre en 2021 une baisse de 61 499€ de recettes de fonctionnement pour la commune.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	78 837	78 837	72 539	69 842	69931
Dotation Solidarité rurale	74 480	74 480	74 789	45 143	15898
	153 317€	153 317€	147 328€	114 985€	85829€

- La commune voit ses recettes de vente de bois chuter à une vente de bois moins importante que les autres années

année	2016	2017	2018	2019	2020
Montant en euros	44 064	81 629	80 811	81 142	33 924

- En 2020, il n'y a pas eu de recettes de location de la salle des fêtes

Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture donne la Parole à Madame Aventino qui fait une analyse financière de la commune.

Voici la conclusion du rapport de Madame Aventino :

« En 2020, la baisse de 10.7% par rapport à 2019 des charges réelles de fonctionnement n'a pas permis de compenser la diminution de 17.3 % des recettes dûes aux fortes diminutions des recettes de ventes de bois et de la DGF en particulier la dotation de Solidarité Rurale. La baisse la plus rapide des produits par rapport aux charges a généré une diminution de 35.2% de la CAF brute (49€ de moins que la moyenne régionale). Les annuités d'emprunts en augmentant de 33 926€, ont pesé, entraînant une nouvelle baisse de la CAF nette qui passe en euro par habitant à un seuil 2.5 fois supérieures à la moyenne régionale. En conséquence, la situation financière de la commune s'est fragilisée au cours des 5 dernières années, particulièrement au cours des exercices 2019/2020.

Certes la commune a puisé dans ses réserves, mais elle a étendu et valorisé son patrimoine.

*Son fonds de roulement en euros par habitant bien qu'inférieur à la moyenne régionale reste supérieur à la moyenne départementale et sa trésorerie permet une certaine autonomie. Sa CAF nette reste positive, ses annuités d'emprunt et son encours total de la dette restent conformes aux moyennes, **une pause en matière d'investissement devrait lui permettre de retrouver une situation budgétaire plus confortable.***

La commune peut augmenter ses taux de taxes foncières qui sont bien en- deçà de la moyenne régionale.»

Cette analyse budgétaire s'est suivie d'un débat constructif.

2. Pour le syndicat scolaire des Ecolottes

Nous avons ensuite évoqué la situation financière du Syndicat scolaire.

Monsieur Sornay, vice-Président, était présent.

Le syndicat scolaire a fortement été impacté par la crise sanitaire :

Les salaires ont été maintenus sans aucune aide. Le syndicat n'avait pas droit au chômage partiel.

Le service n'a pas été utilisé pendant le premier confinement (pas de restaurant scolaire, pas de périscolaire du 15 mars au 15 mai, pas de centre de vacances en avril 2020, un centre à effectif réduit en juillet 2020). La reprise s'est faite au ralenti de mai à juillet 2020.

Les mesures sanitaires ont multiplié par 3 les achats de produits d'entretien.

Nous constatons aussi un nombre important d'impayés par les utilisateurs de ces services.

Néanmoins, nous n'avons pas fait d'appel de cotisations supplémentaires à ce jour aux communes.

Le Syndicat a décidé de fermer l'accueil du mercredi. Trois ou quatre enfants sont présents le matin et bien souvent il n'y a personne l'après-midi.

Jeunesse et Sports fixe à 7 enfants pour ouvrir un tel service. Le Syndicat perdait environ 200 euros par mercredi.

Chantal GUINET précise que si 10 enfants avaient besoin d'être pris en charge avec engagement signé des parents, le service ouvrirait.

- **Intervention à l'assemblée générale des Maires Ruraux**

Chantal Guinet a eu l'opportunité d'interpeler Monsieur le Secrétaire d'état à l'AG des Maires ruraux aux sujets des baisses de dotations de l'état à Port sur Saône samedi 3 juillet en visio. (cf article dans l'EST).

✓ **Divers**

-Listes de distribution à actualiser

-Point sur aire de jeux : opérationnelle. Prochainement : bancs et poubelles.

-Trou Mougeux : prévoir un panneau en dur, avec l'arrêté interdisant d'y pénétrer.

-Caméra de surveillance pouvant être mise à disposition par la Communauté de Communes pour prévenir les incivilités / trafics dans certains lieux

La séance est levée à 21h45